

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Soixante-neuvième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 27 novembre – 1^{er} décembre 2017

RÉSUMÉ

MATIN

Allocution d'ouverture du Secrétaire général*Pas de document*

Le Secrétaire général souhaite la bienvenue aux participants et prononce un discours d'ouverture.

Remarques d'ouverture du président*Pas de document*

Le président souhaite à son tour la bienvenue aux participants et prononce un discours d'ouverture.

1. Adoption de l'ordre du jourSC69 Doc. 1 (Rev. 1)

Le Comité permanent adopte l'ordre du jour provisoire figurant dans le document SC69 Doc. 1 (Rev. 1).

2. Adoption du programme de travailSC69 Doc. 2 (Rev. 1)

Le Comité permanent adopte le projet de programme de travail figurant dans le document SC69 Doc. 2 (Rev. 1) et note que le Qatar a des informations supplémentaires sur le point 29.3 de l'ordre du jour, *Processus relatif aux plans d'action nationaux pour l'ivoire*, qui seront portées à l'attention du Comité permanent plus tard au cours de la session.

3. Adoption du règlement intérieur SC69 Doc. 3

Le Comité permanent adopte le règlement intérieur du Comité permanent figurant dans l'annexe 2 du document SC69 Doc. 3, avec les amendements suivants:

Au nouvel article 4, paragraphe 1: à la fin de la dernière phrase, remplacer "un tiers des membres présents" par "le Comité permanent";

Au nouvel article 12, paragraphe 1: remplacer "à l'attention des participants à la session" par "à titre d'information seulement";

Au nouvel article 14, paragraphe 4: ajouter "ou des Parties non membres" à la fin de la première phrase, pour qu'il soit clair que seul un membre peut demander un vote;

Au nouvel article 18: ajouter, dans le texte anglais "and non-Member Parties" après "Members of the Committee" (cette correction ne concerne que le texte anglais); et

Au nouvel article 19, paragraphe 1: conserver le libellé de l'ancien règlement intérieur, comme suit: "Les décisions du Comité prennent effet au moment de l'adoption du résumé dans lequel elles figurent."¹

Le Comité permanent note que toute question en suspens concernant les articles 4.3, 14.4, 17.2, 19.1 et 20 du nouveau règlement intérieur du Comité permanent sera renvoyée au groupe de travail intersession sur le règlement intérieur qui sera établi conformément au point 11 de l'ordre du jour, *Règlement intérieur*.

4. Lettres de créance.....*Pas de document*

Le Comité permanent prend note qu'en l'absence de la République du Congo, le Tchad fera office de représentant de l'Afrique, que, jusqu'à ce que l'Éthiopie puisse se joindre à la session, son suppléant, le Kenya, fera office de représentant, et qu'une mise à jour sera présentée, sur les lettres de créance reçues, plus tard au cours de la session.

5. Admission des observateurs.....SC69 Doc. 5 (Rev. 1)

Le Comité permanent prend note de la liste des organisations invitées à assister à la session, figurant dans le document SC69 Doc. 5 (Rev. 1) et prend note de l'amendement comme suit: "Kenya Wildlife Conservation" doit être remplacé par "Kenya Wildlife Conservancies Association".

6. Élection du vice-président suppléant du Comité permanent.....*Pas de document*

Le Comité permanent prend note qu'avec l'adoption du nouveau règlement intérieur, la fonction de vice-président suppléant est abolie.

7. Questions financières..... SC69 Doc. 7

Le Comité permanent prend note du document SC69 Doc. 7.

Le Comité permanent prend note que le mandat de son sous-comité des finances et du budget (SCFB) reste tel que décidé à la 15^e session de la Conférence des Parties (voir document d'information SC69 Inf. 23) et décide que la composition, pour la présente période intersession, est la suivante:

Afrique : Afrique du Sud et vacant;

Asie : Japon;

Amérique centrale et du Sud et Caraïbes : Argentine;

Europe : Norvège (Président), Israël et Allemagne;

Amérique du Nord : États-Unis d'Amérique;

Océanie : Nouvelle-Zélande; et

Gouvernement dépositaire : Suisse.

Le Comité permanent note, en outre, que la Colombie a exprimé son intérêt à devenir membre du SCFB et que le sous-comité fera rapport plus tard au cours de la session.

8. Accès aux financements

8.1 Fonds pour l'environnement mondial : Rapport du Secrétariat..... SC69 Doc. 8.1

Le Comité permanent prend note du document SC69 Doc. 8.1.

8.2 Financement externe : Rapport du Secrétariat..... SC69 Doc. 8.2

¹ Après avoir écouté l'enregistrement de la séance, le Secrétariat note que le Comité permanent avait décidé d'effacer « Dans des cas exceptionnels, » au début du nouvel article 20 figurant dans l'annexe 2 du document SC69 Doc. 3.

Le Comité permanent prend note du document SC69 Doc. 8.2 et de la suggestion de la Nouvelle-Zélande selon laquelle la table ronde des donateurs pour les espèces sauvages devrait tenir compte de l'appui national et régional apporté à l'application de la Convention. Le Comité permanent se félicite du soutien généreux des donateurs à l'application de la Convention; et encourage les Parties à continuer d'apporter un appui financier et en nature pour garantir l'application effective des décisions et résolutions adoptées par la Conférence des Parties; et à fournir un appui financier à l'organisation de la table ronde de donateurs pour les espèces sauvages axée tout particulièrement sur l'utilisation durable de la faune et de la flore sauvages, en application de la décision 17.14.

9. Questions administratives

9.1 Questions administratives dont accords avec le pays hôte pour le Secrétariat SC69 Doc. 9.1

Le Comité permanent prend note du document SC69 Doc. 9.1 et se félicite de l'annonce faite par la Suisse qui a décidé de renforcer son appui au Secrétariat CITES. Le Comité permanent décide que la discussion plus approfondie de cette question est renvoyée au SCFB.

9.2 Modèles administratifs d'accueil pour le Secrétariat.....*Pas de document*

Le Comité permanent prend note du rapport verbal du Président et décide que tout nouvel examen des modèles d'hébergement administratif du Secrétariat sera renvoyé au SCFB.

9.3 Rapport du PNUE sur les questions administratives..... SC69 Doc. 9.3

Le Comité permanent prend note du document SC69 Doc. 9.3.

24. Préparation de la 18^e session de la Conférence des Parties.....*Pas de document*

Le Comité permanent prend note des informations verbales données par Sri Lanka et des dates de la 18^e session de la Conférence des Parties à Colombo, Sri Lanka, à savoir du 23 mai au 3 juin 2019.